



DÉCLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

LA FRANÇAISE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit  Mutuel
Asset Management

2025

Sommaire

Résumé sur les Principales Incidences Négatives	3
---	---

Summary on Principle Adverse Impacts	6
--------------------------------------	---

Description et Hiérarchisation	9
Hiérarchisation	9
Scope	12
Couverture	12

Mesures prises et Comparaison historique	17
--	----

Politique d'engagement	22
Processus et étapes clés	24
Escalade	24

Normes internationales	25
------------------------	----



Résumé

sur les
Principales Incidences Négatives

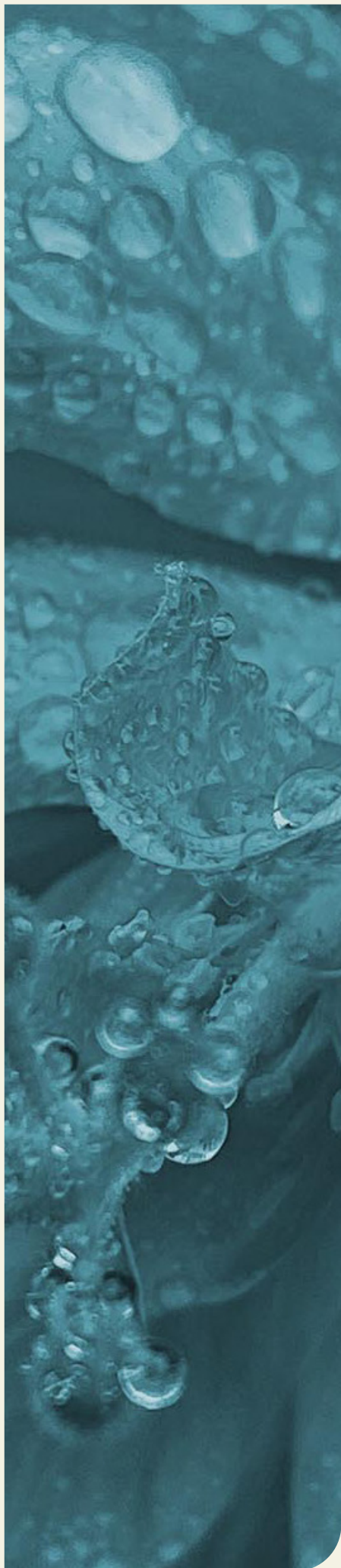
Résumé sur les Principales Incidences Négatives

Acteur des marchés financiers : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
(LEI : 969500BXTBE4U1HLLF51)

Crédit Mutuel Asset Management prend en compte les principales incidences négatives (ou PAI – Principle Adverse Impacts) dans ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Crédit Mutuel Asset Management et couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les principales incidences négatives retenues par Crédit Mutuel Asset Management sont les suivantes :

	Catégorie	Intitulé PAI	Tableau PAI
ENTREPRISES INVESTIES	Environnement	1. Emissions de GES	1
		2. Empreinte carbone	1
		3. Intensité GES des investissements	1
		4. Exposition au secteur des combustibles	1
		5. Consommation et production d'énergie non renouvelable	1
		6. Intensité de la consommation d'énergie	1
		7. Espèces naturelles et aires protégées	2
		8. Rejets dans l'eau	1
		9. Ratio de déchets dangereux et radioactifs	1
	Social	10. Violations des principes du Pacte Mondial	1
		11. Contrôle du respect des principes du Pacte Mondial	1
		12. Ecart de rémunération hommes – femmes	1
		13. Mixité dans les organes de gouvernance	1
		14. Exposition à des armes controversées	1
	Optionnels	15. Zones sensibles en matière de biodiversité	2
		16. Mesures prises pour remédier aux problèmes de lutte contre la corruption	3
		17. Protection des lanceurs d'alerte	3
SOUVERAINS	Environnement	18. Intensité de GES	1
	Social	19. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	1



Crédit Mutuel Asset Management est particulièrement attentif à :

- L'empreinte / intensité carbone
- L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- La mixité dans les organes de gouvernance
- L'exposition à des armes controversées

Ces indicateurs sont intégrés *dans notre méthodologie ESG* et sont liés aux objectifs qui ont été fixés dans nos politiques sectorielles ou celles de vote et d'engagement.

”



Summary

on Principle Adverse Impacts

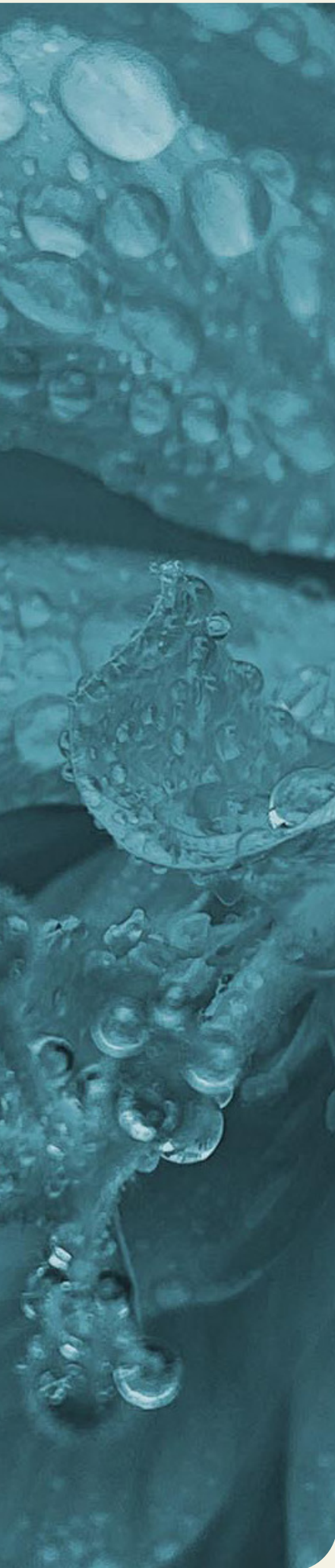
Summary on Principle Adverse Impacts

Financial market participant: CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
(LEI: 969500BXTBE4U1HLLF51)

Crédit Mutuel Asset Management considers the principal adverse impacts (PAI) of its investment decisions on sustainability factors. The present statement is the consolidated statement on principal adverse impacts on sustainability factors of Crédit Mutuel Asset Management and covers a reference period from January 1, 2025 to December 31, 2025.

The main negative impacts identified by Crédit Mutuel Asset Management are:

PAI		
ISSUERS INVESTED	Greenhouse gas emissions	- Greenhouse gas (GHG) emissions - Carbon footprint - GHG intensity of investee companies - Exposure to companies active in the fossil fuel sector - Share of non-renewable energy consumption and production - Energy consumption intensity per high impact climate sector
	Biodiversity	Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas
	Water	Emissions to Water
	Waste	Hazardous waste and radioactive waste ratio
	Social and employee matters	- Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises - Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises - Unadjusted gender pay gap - Board gender diversity - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)
	Water, waste and material emissions	Natural species and protected area
	Anti-corruption and anti-bribery	- Cases of insufficient action taken to address breaches of standards of anti-corruption and anti-bribery - Insufficient whistleblower protection
	Environmental	GHG intensity of investee countries
	Social	Number of investee countries subject to social violations
SOVEREIGN		



Crédit Mutuel Asset Management pays particular attention to:

- Carbon footprint / intensity
- Exposure to fossil fuel companies
- Violations of the principles of the United Nations Global Compact and the OCDE Guidelines for Multinational Enterprises
- Diversity in governance bodies
- Exposure to controversial weapons

**The indicators are integrated
into our ESG methodology and are
linked to the objectives that have
been set in our sectoral, voting or
engagement policies.**

”



Description et Hiérarchisation

Description et Hiérarchisation

Les politiques relatives à l'identification et la hiérarchisation des PAI ont été présentées en Comité Exécutif et Comité de Direction en octobre 2023.

Pour la 4^{ème} année, Crédit Mutuel Asset Management a calculé **16 PAI obligatoires** (Principles Adverse Impacts ou principales incidences négatives en français) ainsi que **trois PAI optionnels** en accord avec le règlement SFDR sans possibilité de les comparer aux années précédentes du fait des changements de périmètre et/ ou de méthodologie.

Ces PAI sont classés par le régulateur en deux catégories : d'un côté les indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, de l'autre les indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Toutes les données au niveau des émetteurs sont fournies par notre prestataire ISS ESG.

HIÉRARCHISATION

Au sein des 16 PAI obligatoires (14 pour les entreprises et deux pour les Souverains), **Crédit Mutuel Asset Management a choisi de concentrer ses efforts et son suivi sur les indicateurs retenus dans le cadre de l'analyse systématique du DNSH (Do No Significant Harm ou ne pas causer de préjudice) ainsi que sur l'empreinte carbone** sur laquelle nous nous sommes engagés à la fois dans des stratégies de gestion dédiées et dans le cadre de la trajectoire Net Zero Banking Alliance de notre actionnaire Crédit Mutuel Alliance Fédérale. **Il en ressort ainsi les priorités suivantes :**

- L'empreinte et l'intensité carbone
- L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- La mixité dans les organes de gouvernance
- L'exposition à des armes controversées

Ces indicateurs sont intégrés dans notre méthodologie ESG et sont liés aux objectifs qui ont été fixés dans nos politiques sectorielles ou celles de vote et d'engagement et font donc l'objet d'un suivi régulier. Ces indicateurs ont une importance « très élevée » dans le tableau ci-dessous tandis que ceux avec une importance moyenne correspondent aux indicateurs dont les taux de couverture sont trop faibles pour les prendre en compte. La biodiversité (eau, déchets dangereux) reste importante à nos yeux et est abordée à travers d'autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs, plus ciblés sur certains secteurs.

A ces 16 PAI obligatoires sont venus s'ajouter trois PAI optionnels choisis par le groupe :

- Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption : investissements dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
- Protection insuffisante des lanceurs d'alerte permettant l'anonymat, la confidentialité et la protection contre les représailles pour les employés
- Espèces naturelles et zones protégées : investissements dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées ou dans des sociétés ne disposant pas d'une politique de protection de la biodiversité sur les sites situés dans ou près de zones protégées ou riches en biodiversité.

Ce choix relève d'une double approche : l'importance des thèmes ainsi que le niveau de couverture associé à ces critères. La lutte contre la corruption est un enjeu crucial pour le groupe lui-même et l'industrie financière en général, mais également un enjeu auquel nous sommes sensibles dans nos décisions d'investissements. Il en va de même de la protection des lanceurs d'alerte. La biodiversité est évidemment un enjeu clé sur lequel insuffisamment de données sont à ce jour disponibles. En faisant le choix de ce PAI, nous indiquons et indiquerons aux entreprises investies que la biodiversité est un élément important sur lequel nous attendons des indicateurs. De la même manière, nous constatons que très peu de données sont disponibles pour nous permettre de calculer certains indicateurs sociaux qui présentent ainsi des taux de couverture insatisfaisants, voire de nombreuses données non disponibles, ce qui limite le choix des indicateurs optionnels sur les questions sociales et de personnel.



SCOPE

Les calculs sont effectués sur l'ensemble des fonds dont **Crédit Mutuel Asset Management est société de gestion**. Cela inclus les fonds engagés sur l'ESG mais également les fonds qui ne prennent pas en compte les facteurs ESG dans leur gestion. Par ailleurs au 31/12/2025, 1,4% des actifs sous gestion ne sont pas concernés par les politiques sectorielles en raison de leurs spécificités techniques.

COUVERTURE

Hors souverains, les taux de couverture des 17 PAI sont majoritairement bons ou très bons et ponctuellement très faibles comme le montre le tableau ci-dessous sur la base d'une répartition des taux de couverture en 4 catégories :

Couverture	Taux de couverture	Indicateurs Nombre	Indicateurs %
Très bonne	60-100%	12	70,5%
Moyenne	30-60%	3	17,5%
Faible	10 - 30%	1	6%
Très faible	<10%	1	6%

Le calcul de la couverture est effectué sur l'Actif net de Crédit Mutuel Asset Management. L'Actif éligible pour la partie entreprises représente **79% de l'Actif net et il est de 6% pour les Souverains**.

Pour les entreprises, on observe que la très grande majorité (12 soit 70,5%) des indicateurs sont très bien couverts – dont les trois indicateurs optionnels retenus– avec un seul indicateur (6%) parmi les obligatoires (Rejets dans l'eau) ayant une couverture très faible inférieure à 10% ce qui rend toute interprétation non significative. En revanche on retrouve désormais 3 indicateurs moyennement couverts, une nette progression par rapport à l'an passé notamment sur la couverture de l'écart de rémunération entre hommes et femmes. Enfin un indicateur reste faiblement couvert : Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs.

Les deux PAI relatifs aux émetteurs souverains sont très bien couverts.

Le tableau ci-après reprend la hiérarchisation des PAI en détaillant leur importance, le taux de couverture et en expliquant comment ils sont inclus dans nos politiques et méthodologies.

Méthodologie ESG :



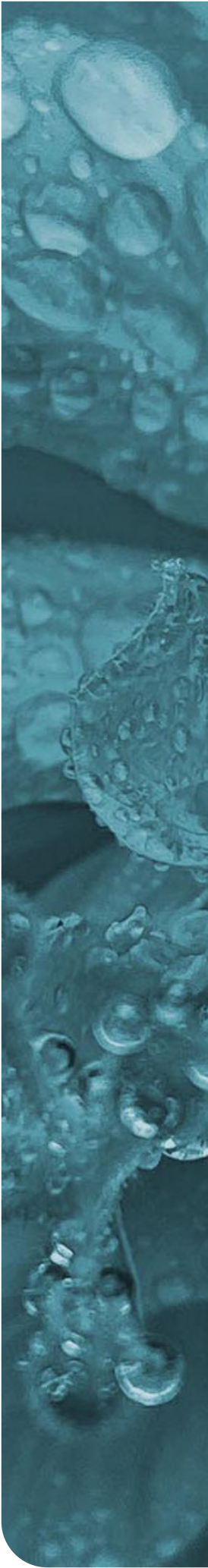
Politique de vote :



Politiques sectorielles :



Politique d'engagement :

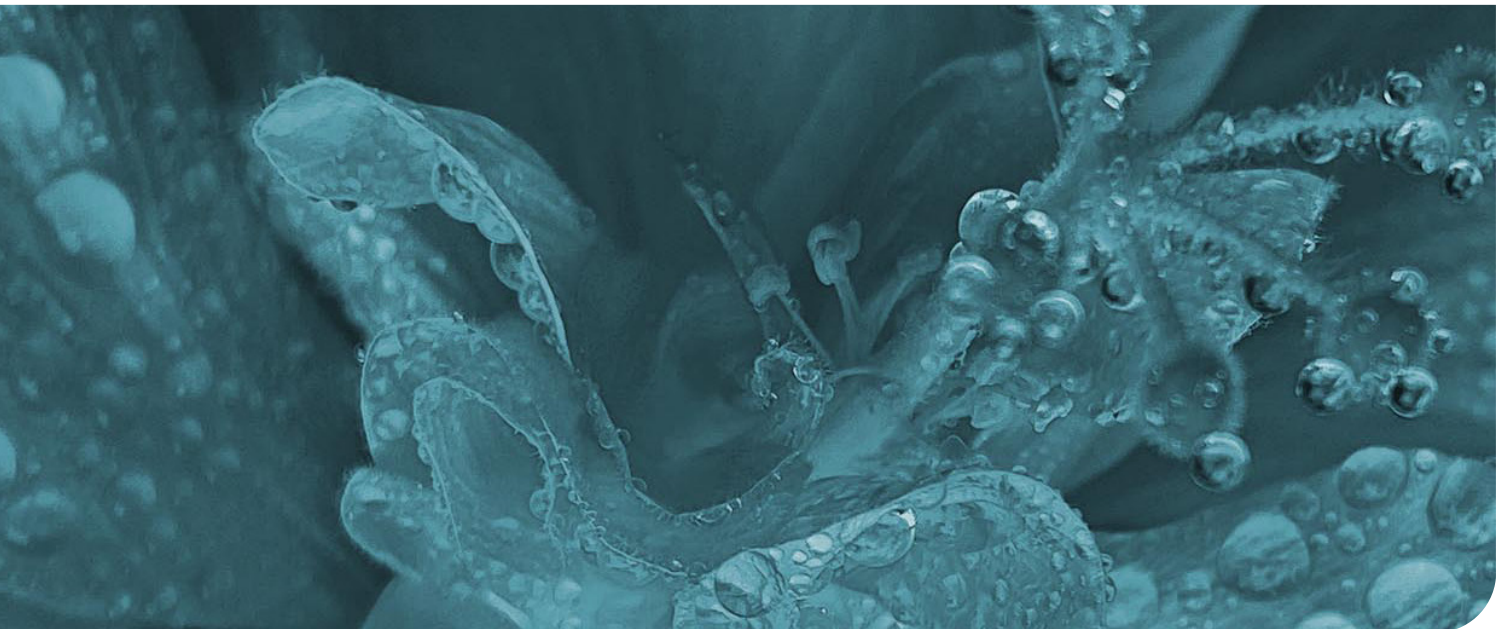


Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Importance	Couverture	Explication
EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE			
1 Emissions de GES ; Scope 1, scope 2 et scope 3	Très Elevée	76%	Les données sont récupérées au niveau des émetteurs de notre fournisseur ISS puis les indicateurs sont calculés en interne par notre équipe data. Ils sont intégrés dans l'évaluation d'éligibilité d'une société à notre définition d'investissement durable. Les émissions de GES et donc l'empreinte et l'intensité carbone sont intégrées par différents outils à notre disposition en tant qu'investisseur : • Les politiques sectorielles charbon et hydrocarbures • La notation ESG qui, pour sa partie environnementale, intègre des éléments en lien avec le climat • L'analyse de transition effectuée pour nos fonds bénéficiant du label ISR pour les entreprises des secteurs les plus carbo-intensifs et partagée avec l'ensemble des gérants • Notre politique de vote et notre politique d'engagement qui comportent toutes deux des volets sur le climat
2 Empreinte carbone	Très Elevée	76%	
3 Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Très Elevée	76%	
4 Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Très Elevée	75%	Cet indicateur est intégré dans l'évaluation d'éligibilité d'une société à notre définition d'investissement durable. Il est essentiellement couvert via les politiques sectorielles charbon et hydrocarbures mais est également inclus dans notre politique de vote et notre politique d'engagement qui comportent toutes deux des volets sur le climat.
5 Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Elevée	Consommation : 58% Production : 4%	Cet indicateur est intégré dans l'évaluation d'éligibilité d'une société à notre définition d'investissement durable. Il est également inclus dans la notation ESG qui pour sa partie environnementale intègre des éléments en lien avec le climat et l'énergie en particulier : Management de l'énergie – mix énergétique, % d'énergies renouvelables Il est essentiellement couvert via les politiques sectorielles charbon et hydrocarbures. L'indicateur de production concerne spécifiquement le secteur de la génération d'électricité. Il en résulte une couverture très faible car rapportée au montant total d'actifs sous gestion investis sur tous les secteurs économiques.
6 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Elevée	18%	Cet indicateur est inclus dans la notation ESG qui pour sa partie environnementale intègre des éléments en lien avec le climat et l'énergie en particulier : Management de l'énergie – Energy Intensity Ce calcul est effectué sur le secteur NACE C à plus fort impact soit Industrie Manufacturière Cet indicateur est inclus dans la notation ESG qui pour sa partie environnementale analyse notamment les intensité et efficacité énergétique. L'indicateur d'intensité de consommation d'énergie concerne spécifiquement les secteurs à fort impact climatique. Il en résulte une couverture faible car rapportée au montant total d'actifs sous gestion investis sur tous les secteurs économiques.

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l’environnement – SUITE

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Importance	Couverture	Explication
BIODIVERSITÉ			
7 Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Elevée	76%	Cet indicateur est intégré dans l'évaluation d'éligibilité d'une société à notre définition d'investissement durable. Il est par ailleurs inclus dans la notation ESG qui pour sa partie environnementale intègre des éléments en lien avec la biodiversité en particulier : Protection de la biodiversité – Protected Areas. Depuis début 2025, notre politique sectorielle inclut également un aspect sur la déforestation.
EAU			
8 Rejets dans l'eau	Moyenne	2%	Cet indicateur, Pollution de l'eau – COD Emissions EVIC (COD en anglais = DCO en français soit Demande Chimique en Oxygène, paramètre utilisé pour mesurer la pollution de l'eau), est intégré dans l'évaluation d'éligibilité d'une société à notre définition d'investissement durable. En raison de sa couverture très faible, cet indicateur n'est pas inclus dans la notation ESG.
DÉCHETS			
9 Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Moyenne	33%	Cet indicateur est intégré dans l'évaluation d'éligibilité d'une société à notre définition d'investissement durable. Cet indicateur est également inclus dans la notation ESG qui pour sa partie environnementale et pour les secteurs à forte matérialité, intègre des éléments en lien avec la gestion des déchets en particulier : Gestion et Impact des déchets – Hazardous Waste Cependant sa couverture faible ne permet pas une réelle interprétation.



Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption

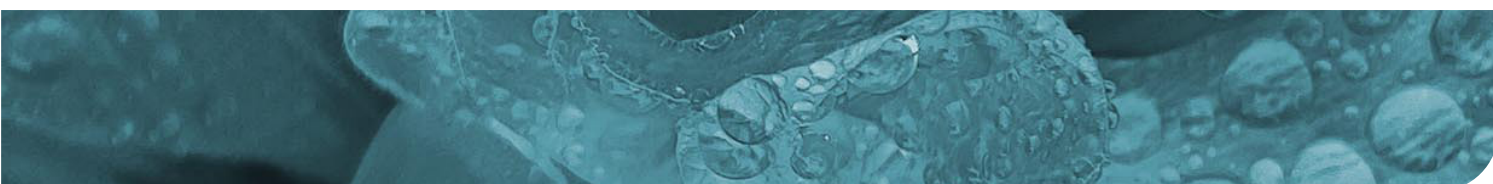
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Importance	Couverture	Explication
LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL			
10 Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Très Elevée	76%	Cet indicateur est intégré dans l'évaluation d'éligibilité d'une société à notre définition d'investissement durable. Il est traité via notre politique sectorielle relative à l'analyse de controverses en lien avec le Pacte Mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE. Les violations les plus graves font l'objet d'exclusions tandis que celles qui sont jugées moins sévères peuvent faire l'objet d'un engagement.
11 Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Elevée	71%	Cet indicateur est intégré dans l'évaluation d'éligibilité d'une société à notre définition d'investissement durable. Il est traité via notre politique sectorielle relative à l'analyse de controverses en lien avec le Pacte Mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE. Les violations les plus graves font l'objet d'exclusions tandis que celles qui sont jugées moins sévères peuvent faire l'objet d'un engagement.
12 Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Elevée	39%	Cet indicateur, Unadjusted Gender Pay Gap, est intégré dans l'évaluation d'éligibilité d'une société à notre définition d'investissement durable. La couverture de cet indicateur s'est fortement améliorée en 2025 passant de 9 à 39%, elle demeure cependant moyenne et mériterait de continuer à progresser pour une meilleure interprétation.
13 Mixité au sein des organes de gouvernance	Très Elevée	64%	Cet indicateur est intégré dans l'évaluation d'éligibilité d'une société à notre définition d'investissement durable. Il est également intégré dans notre politique de vote via la mixité dans les Conseils d'Administration (40% minimum). Il fait aussi l'objet d'engagement au sein du 30% Investors Club France où nous travaillons sur la mixité dans les Comités exécutifs. Il est enfin inclus dans la notation ESG qui pour sa partie gouvernance intègre des éléments en lien avec les organes de gouvernance : Qualité et diversité du Conseil – Diversité en genre
14 Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Très Elevée	76%	Cet indicateur est intégré dans l'évaluation d'éligibilité d'une société à notre définition d'investissement durable. Il est traité via notre politique sectorielle sur les armements exclus.

Indicateurs optionnels

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Importance	Couverture	Explication
EAU, DÉCHETS ET AUTRES MATIÈRES			
15 Espèces naturelles et aires protégées	Moyenne	76%	Cet indicateur est inclus dans la notation ESG qui pour sa partie environnementale intègre des éléments en lien avec la biodiversité en particulier : Protection de la biodiversité – Controversies Affecting Threatened Species. Depuis début 2025, notre politique sectorielle inclus également un aspect sur la déforestation.
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION			
16 Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Elevée	76%	Cet indicateur est inclus dans la notation ESG qui pour sa partie sociale intègre des éléments en lien avec l'équité : Insufficient Action Anti Corruption Breaches
QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL			
17 Protection des lanceurs d'alerte	Elevée	71%	Cet indicateur est inclus dans la notation ESG qui pour sa partie sociale intègre des éléments en lien avec l'équité : Insufficient Whistle Blower Protection

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Importance	Couverture	Explication
ENVIRONNEMENT			
18 Intensité de GES	Elevée	~100%	Cet indicateur est inclus dans la notation ESG et la définition de l'Investissement Durable des Etats et est affiné par notre méthodologie propriétaire d'analyse climat des Etats
SOCIAL			
19 Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Moyenne	~100%	Cet indicateur est inclus dans la définition de l'Investissement Durable des Etats





Mesures prises

et comparaison historique

Mesures prises et comparaison historique

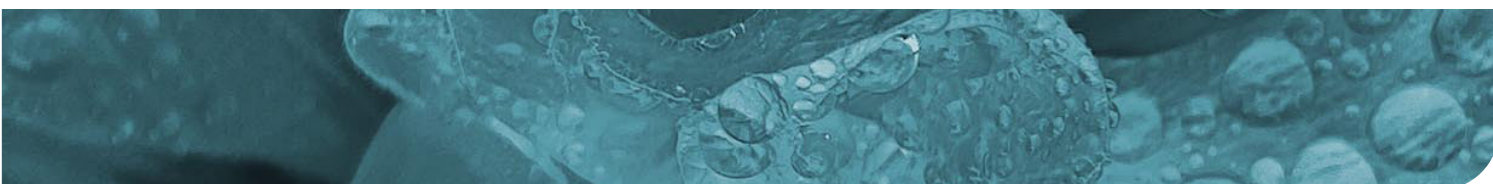
La source utilisée pour l'ensemble de nos données au niveau des émetteurs est ISS ESG. Les calculs sont ensuite faits en interne par nos équipes.

Ci-après le tableau des PAI incluant les indicateurs chiffrés de l'année en cours ainsi que de l'année N-1.

Nous n'avons pas fixé d'objectifs sur tous les PAI que nous devons reporter. Nous fournissons une explication de leur mode de calcul et de leurs niveaux dans le tableau ci-dessous mais il est à noter que comme pour le taux de couverture, le fait que le calcul des PAI se fasse sur l'ensemble des fonds sous égide de Crédit Mutuel Asset Management, y compris les fonds article 6, les fonds de fonds etc. biaise les résultats agrégés au niveau de la société de gestion. Les calculs sont présentés en utilisant l'actif net comme dénominateur. Les résultats sont donc toujours à regarder en parallèle des taux de couverture et des taux d'actifs éligibles afin d'en avoir une bonne interprétation.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Indicateur 2024	Indicateur 2025	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE				
1	Emissions de GES ; Scope 1, scope 2 et scope 3	1 543 kt 414 kt 32 357 kt	1 201 kt 318 kt 39 243 kt	La mise en oeuvre fin 2024 d'une politique sectorielle hydrocarbures renforcée fin 2024 a eu pour conséquence une baisse des émissions de carbone scopes 1 et 2. Par ailleurs Crédit Mutuel Asset Management s'est doté d'objectifs de réduction des émissions carbone en 2025 comme annoncé: 30% de réduction des émissions scopes 1 et 2 à horizon 2030 (sur la base des émissions à fin 2023). Dans la lignée de cet objectif les autres indicateurs devraient amorcer une baisse que nous ne souhaitons pas mesurer annuellement mais sur un horizon plus large les tendances annuelles pouvant être trompeuses.
2	Empreinte carbone	432 t/M€	467 t/M€	
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	993 t/M€	1 399 t/M€	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,5%	4,1%	
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation : 24,7% Production : 2,3%	Consommation : 26,5 % Production : 2,4 %	
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur à plus fort impact : industrie manufacturière 0,04 GWh/M€	Secteur à plus fort impact : Industrie manufacturière 0,06 GWh/M€	
BIODIVERSITÉ				
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,06%	0,04%	La part des activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles en matière de biodiversité est non significative. Crédit Mutuel Asset Management ne se fixe pas d'objectifs en la matière mais inclut le reporting sur ce type d'indicateurs dans les discussions avec les émetteurs que la Société de Gestion suit.
EAU				
8	Rejets dans l'eau	0,0021 t/M€	0,0012 t/M€	La couverture de cet indicateur est trop faible (inférieure à 10%) pour donner lieu à une interprétation ; Crédit Mutuel Asset Management ne se fixe pas d'objectifs en la matière mais inclut le reporting sur ce type d'indicateurs dans les discussions avec les émetteurs que la Société de Gestion suit.
DÉCHETS				
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,9 t/M €	1,14 t/M €	La couverture de cet indicateur n'est pas assez significative (autour de 30%) pour donner lieu à une interprétation ; Crédit Mutuel Asset Management ne se fixe pas d'objectifs sur ce type d'indicateurs.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Indicateur 2024	Indicateur 2025	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL			
10 Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	1,4%	0%	Nous continuons à contrôler les violations des normes et standards internationaux tant dans notre analyse ESG que via l'analyse de controverses.
11 Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	4%	2,4%	Nous continuons à contrôler les violations des normes et standards internationaux tant dans notre analyse ESG que via l'analyse de controverses.
12 Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	1,5%	8,1%	Cet indicateur est cette année bien mieux couvert que par le passé même si le taux de couverture reste inférieur à 50%. Il est pris en compte dans le score Social. Crédit Mutuel Asset Management ne se fixe pas d'objectifs en la matière mais inclut le reporting sur ce type d'indicateurs dans les discussions avec les émetteurs que la Société de Gestion suit.
13 Mixité au sein des organes de gouvernance	25,1%	27,7%	Cet indicateur est pris en compte dans le score Social et il est par ailleurs tout particulièrement suivi lors de la saison de vote et en lien avec des actions d'engagement ; l'objectif que se fixe Crédit Mutuel Asset Management est de 40% de femmes minimum dans les CA.
14 Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0%	0%	Nous ne sommes pas exposés à des armes controversées en raison de notre politique d'exclusion sectorielle Défense et Sécurité.
EAU, DÉCHETS ET AUTRES MATIÈRES			
15 Espèces naturelles et aires protégées	0,06%	0,02%	La part des activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles en matière de biodiversité est non significative et son évolution ne peut donner lieu à une interprétation ; Crédit Mutuel Asset Management ne se fixe pas d'objectifs en la matière mais inclura le reporting sur ce type d'indicateurs dans les discussions avec les émetteurs que la Société de Gestion suit.



Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Indicateur 2024	Indicateur 2025	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
--	-----------------	-----------------	--

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

16	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,01%	0%	La part des entreprises n'ayant pas mis en place de mesures pour remédier au non-respect de la lutte anti-corruption est non significative et son évolution ne peut donner lieu à une interprétation ; par ailleurs Crédit Mutuel Asset Management ne se fixe pas d'objectifs sur ce type d'indicateur.
----	---	-------	----	---

PROTECTION INSUFFISANTE DES LANCEURS D'ALERTE

17	Entités n'ayant pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	0,01%	0,01%	La part des entreprises n'ayant pas mis en place de mesures pour protéger les lanceurs d'alerte est non significative et son évolution ne peut donner lieu à une interprétation ; par ailleurs Crédit Mutuel Asset Management ne se fixe pas d'objectifs sur ce type d'indicateur.
----	---	-------	-------	--

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Indicateur 2024	Indicateur 2025	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
--	-----------------	-----------------	--

ENVIRONNEMENT

18	Intensité de GES	11,2 t/M€	13,1 t/M€	
----	------------------	-----------	-----------	--

SOCIAL

19	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre pays : 41 Proportion pays bénéficiaires d'investissement : 62%	Nombre pays : 42 Proportion pays bénéficiaires d'investissement : 63%	
----	---	--	--	--

Les PAI affichés ainsi que les couvertures sont calculés en divisant par l'actif net total de l'entité. Les actifs éligibles sont de 79% pour les entreprises et 6% pour les souverains.



Politique d'engagement

Politique d'engagement

Être un investisseur responsable ne se limite pas à l'intégration des enjeux ESG dans les choix d'investissements, c'est également exercer sa responsabilité tout au long de la durée de détention des investissements : une responsabilité qui fait de nous un investisseur actif.

L'engagement ESG est un outil essentiel de l'actionnariat actif et fait l'objet d'une [politique](#) revue annuellement depuis 2019. Le Groupe publie également un rapport annuel ['Stewardship Report'](#) portant sur les actions d'engagements menées par Crédit Mutuel Asset Management.

En 2025, nous avons poursuivi l'intégration de l'engagement dans tous les aspects de notre approche de l'investissement durable. Guidés par les principes des PRI, nous nous sommes concentrés sur la l'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous avons des positions actions ou obligataires, le lien entre l'exercice du droit de vote et l'engagement et la collaboration avec les parties prenantes pour promouvoir des résultats durables.

Notre stratégie d'engagement (en lien avec notre politique de vote) s'est organisée autour de quatre thématiques clés : le changement climatique le capital naturel, le capital social et la gouvernance.

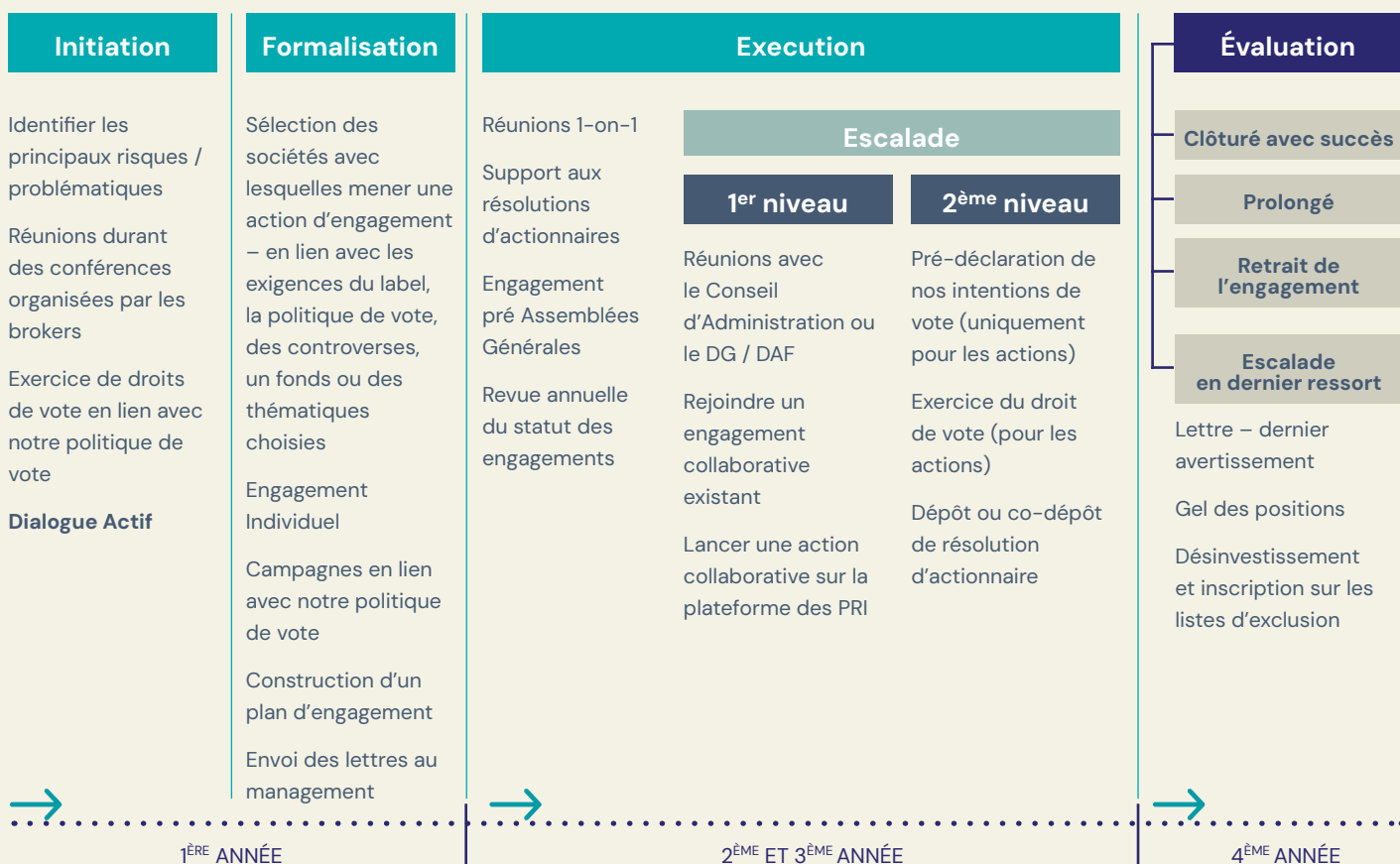


Les actions que nous menons, guidées par ces thèmes visent ainsi à atténuer les impacts environnementaux, favoriser des opportunités équitables et favoriser la transparence et la responsabilité dans les pratiques d'entreprise. Ces actions menées sur les différentes thématiques se déclinent en critères et objectifs dont certains sont en lien avec les PAI.

Thématique	PAI concernés
Changement Climatique	PAI 1 à 6
Capital Naturel	PAI 7, 8, 9 et 15
Capital Social	PAI 10, 11, 12 et 17
Gouvernance	PAI 13 et 16

PROCESS

Nos engagements, sauf s'il s'agit des cas exceptionnels d'engagements à la suite d'une controverse, suivent les étapes clés décrites ci-dessus.



PROCESSUS D'ESCALADE

La mise en place d'un processus d'escalade est essentielle pour garantir la crédibilité d'une mission d'engagement et permet d'être transparent auprès des émetteurs identifiés. Engager un processus d'escalade est nécessaire lorsque les demandes ne sont pas prises en compte, lorsque le dialogue avec les émetteurs est inexistant ou médiocre. Cela nécessite une capacité de suivi et un outil interne pour décliner tous nos engagements, leurs objectifs, leurs calendriers et leurs progrès, partager les résultats ou l'absence de résultats et décider des actions à entreprendre.

Au sein de Crédit Mutuel Asset Management, nous considérons le choix du type d'escalade à mettre en œuvre comme un processus qui dépend de chaque engagement, de ses objectifs spécifiques et de son calendrier. Comme illustré sur le graphique, nous avons identifié trois niveaux d'escalade (voir libellés 1^{er} niveau, 2^{ème} niveau, Evaluation –avec différentes conséquences–).

Chaque engagement formalisé sera revu sur une base annuelle pour déterminer si un niveau d'escalade doit être franchi.

Les deux premiers niveaux sont disponibles et actionnables pendant la période d'engagement de 3 ans. A la fin des trois ans, la phase d'évaluation peut entraîner différentes actions :

1. Dialogue renforcé – éventuellement avec des représentants au niveau du conseil d'administration
2. Lettre ouverte/article public sur l'engagement
3. Questions et vote associé à l'Assemblée Annuelle
4. Dépôt ou Co-dépôt d'une résolution
5. Arrêt des investissements/sous-pondération de l'émetteur
6. Désinvestissement en fixant une contrainte sur le réinvestissement



Normes Internationales

Normes internationales

Dès octobre 2010, pour renforcer son engagement en tant qu'investisseur durable, **le groupe La Française a signé les « Principles for Responsible Investment » (PRI) et s'applique à respecter ces principes dans l'ensemble de ses gestions et ses pratiques.** [Un reporting](#) – public – est effectué en ce sens chaque année auprès des PRI. [L'évaluation](#) de ce reporting effectué par les PRI vient poser un regard externe sur nos pratiques et pour ce qui nous concerne très positif.

En matière d'investissements, nous nous appliquons à analyser nos investissements sur la base des principes élaborés par le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact). Ces 10 principes se réfèrent eux-mêmes à des normes internationales reconnues comme les conventions de l'OIT, la déclaration universelle des droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises, etc. Le respect des principes du Pacte Mondial est intégré dans l'analyse ESG que nous effectuons ainsi que dans l'analyse systématique des controverses qui fait l'objet d'une revue et approbation en Comité Stewardship.

En ligne avec l'Accord de Paris et en cohérence avec la **volonté** affichée par le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale **d'atteindre la neutralité carbone sur ses investissements d'ici 2050**, Crédit Mutuel Asset Management se donne pour objectif de réduire de 30% d'ici 2030 les émissions liées à ses investissements, par rapport à la fin 2023 et en tCO2 (Scope 1 & 2) par million investi.



Crédit Mutuel Asset Management s'appuie de manière plus large sur les standards internationaux de référence pour prendre en compte les incidences négatives des émetteurs présents en portefeuille, notamment pour l'ensemble des PAI :

- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Le guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises



Plus précisément sur les aspects environnementaux (PAI 1 à 9 et optionnel 15)

- Le Protocole de Kyoto (1997)
- L'Accord de Paris sur le Climat (2015)
- La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992)
- L'ensemble des Conventions de Protection de l'environnement ratifiées par la France (telles que, notamment, la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides, la Convention de Bâle sur les déchets dangereux, Convention de Vienne pour la protection de la couche d'Ozone, etc.)
- Le cadre mondial de la biodiversité Kunming Montréal (2022)



Sur les droits fondamentaux et droits sociaux (PAI 10 à 12 et optionnel 17)

- Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (2011),
- La déclaration universelle des droits de l'Homme (1948)
- Les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail



Sur les armes controversées (PAI 14)

- Les conventions d'Oslo et d'Ottawa sur les bombes à sous-munitions et mines anti-personnelles
- Les conventions sur l'interdiction des armes chimiques et des armes biologiques (CATB- 1972)
- La convention sur certaines armes classiques du 10 octobre 1980



Sur la gouvernance d'entreprise et l'éthique des affaires (PAI 13 et optionnel 16)

- Les principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE
- La convention des Nations Unies contre la corruption

Enfin, les nombreuses initiatives, chartes ou engagements que le groupe a signé et/ ou rejoint sont décrits dans le rapport article 29 LEC disponible [ici](#).

RETROUVEZ-NOUS SUR
WWW.LA-FRANCAISE.COM

GROUPE LA FRANÇAISE

Siège social : 128, boulevard Raspail 75006 Paris

Société par actions simplifiée au capital de 209 354 020 €

RCS PARIS 480 871 490

Contact : +33 1 44 56 10 00

JUILLET 2026

Les informations contenues dans ce document ne sauraient constituer un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Cette publication est destinée aux investisseurs professionnels et non professionnels au sens de la directive MIF. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. Le Groupe La Française ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable du Groupe La Française.



Crédit Mutuel
Asset Management

